

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 5 février 2025

Le Conseil municipal a engagé Mme Ilda Domingues en qualité de remplaçante à la structure d'accueil, pour un CDD au taux de 70%.

Le Conseil municipal a établi les tarifs de location des places de stationnement du parking St-Germain Centre pour les véhicules à deux roues, y compris les tricycles. Ceux-ci correspondent au 50% de ceux appliqués pour les places de stationnement classiques.

Dans le cadre du projet de l'école de demain, le Conseil municipal a adjugé le mandat de spécialiste environnement (CFC 299) au bureau mafigeo Sàrl.

Dans le cadre de la rénovation de l'EMS de Zambotte, le Conseil municipal a adjugé le mandat d'architecte pour la mise aux normes AEAI du bâtiment au bureau Chavaz Denis & Xavier SA et le mandat de spécialiste AEAI pour la mise aux normes y relative au bureau ecofire SA.

Dans le cadre de la réaffectation de l'ancien bâtiment des travaux publics, le Conseil municipal a adjugé divers mandats :

- CFC 291
les prestations d'architecture concernant les phases SIA 51 à 53 au bureau d'architectes Gasser-Siggen SA
- CFC 292
les prestations d'ingénierie civile concernant les phases SIA 51 à 53 au bureau AMV Masserey & Voide SA
- CFC 294
les prestations d'ingénierie CVSE concernant les phases SIA 51 à 53 au Groupement Maretse, par Protech - Ingénieurs - Conseils Sàrl
- CFC 230
les travaux d'électricité à l'entreprise Schenkel Electricité Sàrl
- CFC 211.5
les travaux de maçonnerie, terrassement et béton armé à l'entreprise Evéquoz SA
- CFC 244
les travaux de ventilation à l'entreprise GD Climat Sàrl
- CFC 240
les travaux d'installations de chauffage à l'entreprise Courtine & Héritier SA
- CFC 250
les travaux d'installations sanitaires à l'entreprise Dubuis & Fils SA

Le Conseil municipal a attribué, pour l'année 2024, plusieurs mérites sportifs et culturels ainsi qu'un mérite spécial.

Conformément à la nouvelle loi sur l'énergie LcEne 53, le Conseil municipal a adjugé au bureau Waimed sàrl, les contrôles thermiques des bâtiments qui seront facturés selon le type de bâtiment aux bénéficiaires des différentes autorisations.

Le Conseil municipal a validé le projet d'ombrage à l'est du bâtiment de la structure d'accueil Snoopy.

Le Conseil municipal a adjugé les travaux de génie-civil à l'entreprise Héritier & Cie SA et d'appareillage à l'entreprise Reynard Sanitaire-Ferblanterie SA pour le remplacement de la conduite de transport d'eau d'irrigation de Prafamenet.

Le Conseil municipal a adjugé à l'entreprise PHIDA SA, la réfection du revêtement du réservoir d'eau potable de Monteiller.

Le Conseil municipal a adjugé un nouveau mandat à Oiken SA pour poursuivre la modernisation de l'éclairage public, dans le secteur de la Chervignine.

Dans le cadre de la mise à jour du PGEE (plan général d'évacuation des eaux), le Conseil municipal adjuge chaque année des travaux de curage et d'inspection du réseau. Ces travaux ont été adjugés respectivement aux entreprises Videsa SA & Triva SA et TV Video Canal SA.